



Décision du Conseil d'administration de CAFI
Adoptée à Paris le 7 décembre 2015

EB.2015.08.

The Conseil d'administration décide de poursuivre, dans sa coopération avec la RDC, trois domaines de travail en parallèle :

1. Plan de consultation et de mise en œuvre
2. Négociation sur les jalons de la lettre d'intention
3. Opérationnalisation du Fonds National au travers de l'allocation de fonds à son Secrétariat exécutif.